



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....30  
Votants.....33

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame HELLI**

**Délibération numéro :**  
**2018/061**

**Mise à disposition de  
personnel entre la ville de  
Millau et le syndicat mixte  
du Conservatoire à  
Rayonnement Département  
de l'Aveyron**

**ETAIENT EXCUSES** : Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Pascale BARAILLE pouvoir à Nicolas CHIOTTI, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC  
Albine DALLE, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE,

**ETAIENT ABSENTS** : Barbara OZANEUX

Madame Emmanuelle GAZEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 5 avril 2018, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 22 mars 2018

Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant l'évolution de l'activité du Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron et la nécessité de maintenir l'appui administratif sur l'antenne de Millau,

Considérant qu'afin de répondre à ces besoins deux conventions de mise à disposition sont renouvelées à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 2 ans et 8 mois pour exercer la fonction d'Assistant d'enseignement artistique principal de Guitare à temps complet, et d'une durée de 7 mois pour exercer la fonction d'accueil, de secrétariat et de gestion administrative à temps complet,

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des Ressources Humaines du 14 mars 2018, il est proposé au Conseil municipal :


1. D'approuver la mise à disposition de deux agents, Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique principal de 1ère classe et Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, auprès du Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron à compter du 1er janvier 2018,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel entre le Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron et la ville de Millau,
3. D'Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires,

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

  
**Christophe SAINT-PIERRE**

